



**49^{ème} Session du Conseil du Développement industriel de l'ONUDI
du 12 au 15 juillet 2021**

**Déclaration du Sénégal au titre du Point 10 : Troisième Décennie du
Développement industriel de l'Afrique (DDIA III)**

Par M. Saïba SYLLA, Premier Conseiller, Mission Permanente du Sénégal

Madame la Présidente,

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe africain et du Groupe des 77 et la Chine. A titre national, je souhaiterais faire les commentaires suivants.

Ma délégation remercie le Directeur général et le Secrétariat de l'ONUDI pour la qualité du Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III), tout en leur réitérant son soutien plein et constant aux efforts qui sont déployés pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable du Continent Africain.

Madame la Présidente

L'adoption de DDIA III, qui entre en droite ligne de l'ODD 9 des Nations Unies, a coïncidé avec le fort engagement des plus hautes autorités sénégalaises en faveur d'une revitalisation du secteur secondaire de notre économie qui constitue l'un des piliers fondamentaux du Plan Sénégal Emergent.

A ce titre, le Gouvernement du Sénégal, a mis en place un cadre juridique nouveau instituant les Zones économiques spéciales et lancé quatre projets phares qui constituent la composante verticale du Programme de Partenariat Pays signé avec l'ONUDI : les plateformes

industrielles intégrées et compétitives, les agropoles compétitives et intégrées, le Hub minier régional et le pari industriel.

C'est le lieu pour moi d'exprimer la gratitude du Sénégal à l'ensemble des partenaires Techniques et Financiers qui contribuent de façon décisive à la mise en œuvre de cet ambitieux programme industriel qui a valu au Président sénégalais d'être désigné Champion de la DDIA III.

Je voudrais particulièrement saluer la qualité et la constance de l'accompagnement dont mon pays bénéficie de la part de l'ONUDI à travers le Programme de Partenariat Pays (PCP), dont la composante horizontale porte sur les leviers d'industrialisation, notamment le développement du secteur privé, la promotion des investissements, l'amélioration de l'environnement des affaires, la facilitation des échanges et de l'accès à une énergie durable, la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire ainsi que la promotion de l'innovation, la science et la technologie.

En effet, le PCP Sénégal, noué en avril 2015, constitue l'instrument de mise en œuvre du volet industriel du Plan Sénégal Emergent (PSE), en vue d'accélérer la transformation structurelle de l'économie sénégalaise.

Après plus de cinq années de mise en œuvre, il me plaît de saluer les avancées notoires enregistrées par le Sénégal dans son processus d'industrialisation et qui montrent que le titre de Champion de DDIA III décerné au président sénégalais, est bien mérité.

Au nombre des résultats concrets obtenus par le Sénégal, je voudrais relever, à titre illustratif, la construction et la mise en service de la première phase de la plateforme industrielle de Diamniadio, qui compte à ce jour onze (11) entreprises industrielles et sept (7) entreprises de services. La deuxième phase de cette plateforme industrielle qui s'étend sur 40ha, a été lancée le 6 juillet passé, par le chef de l'état Macky SALL, grâce à un financement de 112 785 116 USD.

Avec son statut de zone économique spéciale, la plateforme industrielle de Diamniadio permettra de créer à terme 35 000 emplois, de favoriser la délocalisation des industries hors de Dakar, et d'attirer les investissements directs étrangers (IDE).

Madame la Présidente,

La pandémie de la Covid-19 a mis en lumière l'impérieuse nécessité d'intensifier et d'élargir les efforts pour un développement industriel inclusif et durable qui, seul, peut permettre de faire face aux conséquences multiformes de cette crise mondiale sans précédent et de rendre l'humanité plus résiliente face à celles à venir. Dans ce cadre, le Sénégal travaille à avoir une souveraineté alimentaire et sanitaire, à travers la réalisation de cinq agropoles et la relance de l'industrie pharmaceutique.

Dans le cadre de la relance de l'industrie pharmaceutique, le Sénégal s'est fixé comme objectif d'assurer la production de 50% de la demande locale en molécules d'ici 2035, notamment de 18 molécules qui sont importantes pour la santé publique.

Il est également heureux de noter que le Sénégal va se lancer dans la production de vaccin contre le covid-19, à travers l'Institut Pasteur de Dakar, et grâce un financement du Sénégal, de plusieurs institutions et pays européens dont l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique.

La recherche d'une souveraineté alimentaire et sanitaire constitue un axe majeur de la nouvelle politique industrielle que le Sénégal vient d'adopter.

Dans un tel contexte, la DDIA III trouve toute sa pertinence. En tout état de cause, l'atteinte de ses objectifs s'avère crucial pour éradiquer la pauvreté et transformer la croissance démographique de l'Afrique en un atout majeur pour l'essor du continent.

Fort de son expérience positive en tant que pays pilote du PCP, le Sénégal estime qu'il est nécessaire d'élargir ce programme à un plus grand nombre de pays africains afin d'induire un développement industriel inclusif et durable à plus grande échelle.

Ce faisant, ils pourront pleinement saisir les formidables opportunités commerciales qu'offrira l'entrée en vigueur prochaine de la Zone de libre-échange continentale. Il convient dans ce cadre de renforcer les moyens des représentations de l'ONUDI dans les Etats et d'améliorer les procédures décisionnelles de l'organisation, pour plus d'efficacité et d'impact dans l'atteinte des objectifs fixés.

Je vous remercie.